

Règlement du Concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 2021

Article 1 : Généralités

Le concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est organisé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en collaboration avec les associations étudiantes suivantes : Lysias Paris 1, SONU, Révolte-toi Sorbonne.

Cette année, afin de s'adapter à la situation exceptionnelle, le concours se déroulera en 4 tours au lieu des 5 habituels.

La demi-finale aura lieu le 14 avril 2021 et la finale le 25 mai 2021.

Article 2 : Inscriptions

Les participants au concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne devront :

- être étudiant de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- être étudiant d'une université internationale partenaire de l'AUF et sachant s'exprimer en français.

Un étudiant inscrit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en programme ERASMUS à l'étranger, ne pourra pas candidater au concours via l'AUF pour des raisons d'équité envers les candidats internationaux.

Pour les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les inscriptions se dérouleront sur le site <http://eloquence.panthonsorbonne.fr> à partir du 28 janvier. Si tous les champs ne sont pas correctement remplis, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pour les étudiants des universités internationales en partenariat avec l'AUF : les modalités d'inscription sont prises en charge par votre université. Vous pouvez vous adresser au contact local en charge de l'organisation des phases de présélection pour plus de renseignements.

Les participants et gagnants du concours 2019 et 2020 sont autorisés à participer cette année (2021).

Article 3 : Sélection des lauréats

Pour les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

Les phases de sélection seront les suivantes :

22 février au 9 mars : 1^{er} tour

- 1^{er} tour : envoi des vidéos du 22 février au 26 février à 12 h
- Délibération du 27 février au 9 mars

> Entre le 22 et le 26 février à 12 h au plus tard, les candidats devront envoyer leur prestation vidéo d'une durée de 4 minutes (+ ou - 30 secondes tolérées) sans faire de

montage et la déposer sur une plateforme qui leur sera communiquée en amont par courriel, par l'université.

Les jurys délibèrent entre le 27 février et le 9 mars. Les candidats seront informés par courriel dès le 10 mars.

> Sélection de 32 meilleurs orateurs pour Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les 32 candidats présélectionnés par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les candidats présélectionnés par l'AUF intègrent à ce stade les mêmes étapes de sélection.

22 au 26 mars : 2^e tour

> Arrivée des candidats de l'AUF

> Passage en duel via l'outil Zoom, les 2 candidats rentrent en même temps dans la salle de réunion virtuelle. Le candidat 1 répond à la question sous la forme affirmative et le candidat 2 répond à la question sous la forme négative.

L'affirmative commence.

Chaque passage dure **4 minutes**.

À 3 minute 30, un membre du jury informe qu'il faut conclure. À 4 minute 30, un membre du jury arrête la prestation.

Les prestations seront suivies par 1 minute de retours des jurés sur la prestation.

Si le candidat ne peut pas être présent lors de son créneau de passage, il sera considéré comme forfait.

> Sélection des 16 meilleurs orateurs pour Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'AUF.

14 avril : Demi-finale

Les modalités exactes de la demi-finale sont en cours de détermination. Nous pourrions indiquer dans quelques jours si la participation des candidats se fera en présentiel ou exclusivement à distance.

Règles de la demi-finale :

> Les passages seront sous forme de duels, les candidats passeront en présence de votre contradicteur. Une personne répond à l'affirmative, une autre à la négative ;

> L'affirmative commence ;

> **Le passage durera 7 minutes.** À 6 min 30, un membre du jury informera le candidat qu'il faut conclure, à 7 min 30, un membre du jury l'arrêtera ;

> **La demi-finale sera filmée, une tenue correcte serait donc appréciée.**

> L'usage de notes est autorisé ;

> L'usage d'un chronomètre est autorisé ;

> Le jury définitif est en cours de constitution. Seront notamment représentés les associations coorganisatrices du Concours international d'éloquence, l'AUF, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

> Les personnes qui ne se seront pas présentées à la demi-finale seront éliminées.

Les candidats internationaux effectueront leur passage par vidéo, dans les conditions du direct.

La cérémonie sera enregistrée afin de réaliser le montage vidéo des 8 finalistes en vue du vote du public TV5 Monde qui se déroulera du 16 avril au 25 mai sur eloquence.panthéonsorbonne.fr

25 mai : Finale - 4 duels

> Modalité à venir.

Les dates et horaires de sélection sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité et des contraintes sanitaires.

Les candidats doivent s'engager à être présents sur le 2^e tour, la demi-finale et la finale.

Si le candidat ne peut pas être présent lors de son créneau de passage, il sera considéré comme forfait.

Dans ce cas, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sélectionnera le meilleur candidat du tour précédent parmi les non-sélectionnés.

Pour les étudiants des universités internationales : les universités participantes sont en charge, avec l'appui de l'AUF, de l'organisation des phases de présélection des candidats.

Elles s'engagent à diffuser auprès des étudiants participants la vidéo de la réunion d'information préparée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à utiliser la grille de notation commune réalisée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 4 : Sujets

Les sujets sélectionnés porteront sur des thèmes variés, sur le modèle de ceux du concours d'éloquence Lysias et de la Conférence Berryer.

Pour le premier tour, le choix du sujet sera laissé au candidat entre deux sujets. Il pourra également choisir entre la positive et la négative.

Pour les tours suivants, les sujets et la réponse affirmative ou négative seront déterminés par tirage au sort.

Article 5 : Répartition des sujets

Les sujets des phases qualificatives et des quarts de finale seront envoyés par courriel pour permettre aux candidats de préparer leurs éléments de réponse.

La répartition des sujets de la demi-finale sera communiquée à l'issue du 2^e tour.

Les sujets de la finale seront communiqués le 10 mai.

Article 6 : L'exposé

Pour le premier tour : les candidats devront démarrer leur vidéo en énonçant leur nom, leur prénom, le sujet retenu et s'ils traitent la négative ou l'affirmative. Ils ne feront pas mention de leur année d'étude.

Pour les tours suivants : avant le début de l'exposé, l'assesseur annonce simplement le nom du candidat, son prénom mais ne fait pas mention de son année d'étude. Il annonce également le sujet sur lequel le candidat argumentera et lance le chronomètre au premier mot de son exposé.

Article 7 : Le jury

Les jurys de la demi-finale et de la finale seront composés de professionnels du droit (avocats, magistrats, etc.), acteurs du monde universitaire et professionnels de l'éloquence (acteurs, humoristes, etc.), sous la présidence de la présidente de l'université, conformément au règlement déposé auprès du service juridique de l'université. Le grand gagnant de l'édition précédente participera également à la constitution du jury. Pour la demi-finale, une discussion est en cours avec les associations pour envisager la présence de membres des associations.

Le jury des présélections sera composé d'un représentant de chaque association faisant partie de l'organisation et d'un personnel de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 8 : Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, la bonne utilisation des supports écrits, la diction, la gestuelle.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.

En dernier ressort, les candidats seront évalués sur les trois injonctions qu'Aristote adressait à l'orateur : plaire, instruire, émouvoir. Les candidats sont arrêtés par le président du jury s'ils dépassent de 20 % le temps imparti ; de la même manière, un discours inférieur de 20 % au temps prévu est sanctionnable. Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 9 : Récompenses

Les récompenses seront remises à l'issue du concours.

Les lots sont composés de dons de la part des partenaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et des partenaires du concours.

- Prix de l'inspiration - AUF : un séjour dans une des universités participantes
- Grand Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne : un MacBook Air
- Prix Révélation Fondation Voltaire : une liseuse Kobo
- Prix du Public TV5 MONDE : une liseuse Kobo

Article 10 : Droits à l'image et d'auteur

En signant ce règlement, les candidats acceptent que les textes de leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore les photographies prises puissent faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles et non commerciales par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment pour la communication des futures éditions.

En signant ce règlement, les candidats acceptent que leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore photographies prises puissent être diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site de TV5MONDE.

Article 11 : Réclamations

L'inscription au Concours international d'éloquence de Paris 1 Panthéon-Sorbonne emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Article 12 : Acceptation du règlement.

La signature de ce règlement implique l'acceptation pure et simple de celui-ci.

Article 13 : Droit d'accès et de rectification.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au Concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.